

**LES RESOLUTIONS ADOPTEES**  
**PAR L'A.G.O Exercice 2018**

**30/04/2019**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2018 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 28 560 000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2017 : 7 776,128 D.
  - Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 28 560 000,000 D.
- D'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2018 est de : 28 567 776,128 D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2018 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

*Chiffres en Dinar*

<b>INTUTILE</b>	<b>EXERCICE 2017</b>	<b>EXERCICE 2018</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>115 527 946.299</b>	<b>136 310 267.359</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>8 522 344.362</b>	<b>28 567 776 .128</b>
<b>1 ER RELIQUAT</b>	<b>124 050 290.661</b>	<b>164 878 043.487</b>
<b>RESERVE LEGALE</b>	<b>6 202 514.533</b>	<b>597 485.467</b>
<b>2 ER RELIQUAT</b>	<b>117 847 776.128</b>	<b>164 280 558.020</b>
<b>DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE à prélever sur le résultat de l'exercice</b>	<b>20 040 000.000</b>	<b>-</b>
<b>DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE à prélever en franchise d'impôt</b>	<b>8 520 000.000</b>	<b>28 560 000.000</b>
<b>3 EME RELIQUAT</b>	<b>89 287 776.128</b>	<b>135 720 558.020</b>
<b>FONDS SOCIAL</b>	<b>850 000.000</b>	<b>850 000.000</b>
<b>4 EME RELIQUAT</b>	<b>88 437 776.128</b>	<b>134 870 558.020</b>
<b>RESERVE EXTRAORDINAIRE</b>	<b>54 930 000.000</b>	<b>91 370 000.000</b>
<b>RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES</b>	<b>30 000 000.000</b>	<b>40 000 000.000</b>
<b>RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</b>	<b>3 500 000.000</b>	<b>3 500 000.000</b>
<b>5 EME RELIQUAT</b>	<b>7 776.128</b>	<b>558.020</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>7 776.128</b>	<b>558.020</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant unitaire du dividende à distribuer aux actionnaires à 600 millimes par action. Les dividendes seront mis en paiement à partir du 15 mai 2019 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du détenteur du compte dépositaire des titres. Ces dividendes seront servis sans retenue à la source ni pour les personnes morales que pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Ahmed Trabelssi. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme: Monsieur Hamda Lamine Ben Chadli en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans, Son mandat expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Ne peuvent recevoir, les présidents et les membres de comité ayant participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui même.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **Neuvième Résolution :**

En application de la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers et à la suite de l'expiration de la mission des commissaires aux comptes actuels à l'issue de cette réunion, l'assemblée générale ordinaire désigne comme commissaires aux comptes :

- Le cabinet C. W. T représenté par monsieur Walid Tili.
- Le cabinet CNF Consulting & Financial Firm représenté par monsieur Walid BEN AYED

Pour les exercices 2019-2020 et 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Dixième Résolution :**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**BANQUE DE L'HABITAT**  
**BILAN APRES REPARTITION DU BENEFICE**  
**Arrêté au 31 Décembre 2018**  
(Unité en mille dinars)

		31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
<b>Actifs</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	582 381	246 135	246 135
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	318 114	243 464	212 429
AC3	Créances sur la clientèle	9 118 909	7 703 819	7 736 847
AC4	Portefeuille-titres commercial	311 870	333 274	348 683
AC5	Portefeuille d'investissement	1 277 175	1 231 069	1 216 085
AC6	Valeurs immobilisées	93 534	76 564	78 564
AC7	Autres actifs	231 915	153 713	154 674
<b>Total des actifs</b>		<b>11 911 898</b>	<b>9 988 038</b>	<b>9 991 217</b>
<b>Passifs</b>				
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 832 183	1 868 293	1 868 293
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 551 377	5 941 235	5 941 916
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 367 681	1 117 029	1 121 251
PA5	Autres passifs	321 892	331 049	329 325
<b>Total des passifs</b>		<b>11 073 113</b>	<b>9 257 606</b>	<b>9 280 785</b>
<b>Capitaux propres</b>				
CP1	Capital	238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves	600 370	492 010	492 010
	Réserves pour réinvestissements exonérés	164 253	152 813	152 813
	Autres réserves	436 117	339 197	339 197
CP3	Actions propres	-	-	-
CP4	Autres capitaux propres	414	414	414
CP5	Résultats reportés	1	8	8
CP6	Résultat de l'exercice	-	-	-
CP7	Résultat en instance d'affectation	-	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>838 785</b>	<b>730 432</b>	<b>730 432</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>11 911 898</b>	<b>9 988 038</b>	<b>9 991 217</b>

Les chiffres de la situation 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

**Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :**

Libelles	Capital Social	Primes D'émission	Reserves legales	Reserves extra	Reserves pour Reinv exonere	Reserves pour risques Généraux	Modification comptable	Reserves F. Social (**)	Reserves Réval Immob	Rep à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2017 avant affectation</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>17 000</b>	<b>79 180</b>	<b>131 333</b>	<b>12 573</b>	-	<b>36 962</b>	<b>414</b>	<b>2</b>	<b>115 528</b>	<b>758 992</b>
Affectation du résultat 2017	-	-	6 203	54 930	30 000	3 500	-	850	-	20 045	(115 528)	-
Recassements et autres variations	-	-	-	-	(8 520)	-	-	-	-	8 520	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2018 avant affectation</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 203</b>	<b>134 110</b>	<b>152 813</b>	<b>16 073</b>	-	<b>37 811</b>	<b>414</b>	<b>8</b>	-	<b>730 432</b>
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	603	-	-	-	603
Résultat au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136 310	136 310
<b>Solde au 31/12/2018 avant affectation</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 203</b>	<b>134 110</b>	<b>152 813</b>	<b>16 073</b>	-	<b>38 414</b>	<b>414</b>	<b>8</b>	<b>136 310</b>	<b>867 345</b>
Recassements et autres variations	-	-	-	-	(28 560)	-	-	-	-	28 560	-	-
Affectation du résultat 2017	-	-	597	91 370	40 000	3 500	-	850	-	(7)	(136 310)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
<b>Solde au 31/12/2018 après affectation</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 800</b>	<b>225 480</b>	<b>164 253</b>	<b>19 573</b>	-	<b>39 264</b>	<b>414</b>	<b>1</b>	-	<b>838 785</b>

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

(\*\*) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables.

LES RESOLUTIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
du 30 Avril 2019

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat, réunie conformément aux dispositions statutaires et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au changement de la dénomination, sociale, approuve la nouvelle dénomination sociale et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette opération et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de toute autre modification et déclarations réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

En conséquence de la première résolution relative à la dénomination sociale, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la banque comme suit :

La Société prend la dénomination de « BH BANK »

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne mandat au Conseil d'Administration pour procéder à la réalisation des formalités nécessaires à cette modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de mettre à jour les statuts de la banque afin de se conformer à la loi relative aux banques et établissements financiers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles numéros 26,29,36,37 et 45 des statuts conformément au projet en annexe.

En conséquence l'Assemblée délègue pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise à jour des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.